

## **LEFin : Bonne nouvelle pour les gérants de fortune indépendants**

**21.06.2017 : La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a confirmé le système de surveillance des GFI proposé par le Conseil des Etats. C'est satisfaisant. Le système retenu permet aux petites entités de perdurer et est reconnu au niveau international. La commission reconnaît ainsi la valeur ajoutée des GFI pour la place financière et ses investisseurs.**

Comme le Conseil des Etats, la commission a retenu la solution d'une autorisation de la FINMA et de la surveillance des GFI au travers d'organismes de surveillance.

L'ASG salue ces décisions qui lui permettent de poursuivre ses travaux de préparation en vue du nouveau système. Les solutions retenues apportent également une meilleure sécurité juridique qui permet aux GFI de mieux planifier leur avenir. L'ASG accompagnera ses membres dans ce nouveau monde de la surveillance et mettra en place, avec ses partenaires, un organisme de surveillance conforme aux nouvelles exigences.

Dans le nouveau modèle de surveillance, initialement proposé par les acteurs de la place financière sur initiative de l'ASG, les sociétés de gestion devront être agréées par la Finma et leur surveillance courante sera assurée par des organismes de surveillance privés, eux aussi agréés et surveillés par la Finma, mais agissant indépendamment de l'autorité. Ce modèle permet de mieux prendre en compte les spécificités des PME que sont les GFI, tout en étant reconnu au niveau international car la souveraineté de décision quant aux questions d'agrément et aux sanctions en cas d'infraction reste en main de l'autorité étatique.

Une date d'entrée en vigueur en 2019 reste réaliste. Le DFF a doré et déjà mis en place des groupes de travail pour l'élaboration des ordonnances d'exécution. L'ASG y participera et veillera à ce que les avancées obtenues au parlement soient respectées par l'administration.

[Lien vers le communiqué de la Commission](#)

Pour de plus amples informations

Association Suisse des Gérants de Fortune | ASG  
Patrick Dorner  
Tél. 022 347 62 40  
E-mail [patrick.dorner@vsv-asg.ch](mailto:patrick.dorner@vsv-asg.ch)